

COMPTE-RENDU
DES CONSEILS PORTUAIRES
DU 15 FEVRIER 2024

8.03.2024

PRESENTS :

Conseil Portuaire du Linkin

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
COLIN Yann	Président de la Société des Régates
ROUSSEL Hervé	Président de l'Association des Plaisanciers du Linkin
DELVAUX Yann	Représentant des usagers
PIERRE Jacques	Représentant des usagers
PARKITNY Thomas, suppléant	Représentant des usagers
GALHAUT Didier	Représentant des professionnels de la pêche

Conseil Portuaire de Ploumanac'h

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
REMOND Jean-Luc	Représentant des usagers
CARADEC Goulven	Représentant des usagers
SIMON Jean-François	Représentant de l'Aimée Hilda
LE MERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine
GEFFROY Erwan	Représentant de la société Armor Navigation

Conseillère Départementale

DRONIOU Marie-Louise Conseillère Départementale

Représentants du Personnel Portuaire

GUEGAN Ann-Katell	Directrice des Ports
LE LAIT Christian	Agent portuaire

Assistaient également à la réunion :

CLAVEAU Vincent	Directeur Général Adjoint des Services
BODIN-DESJARDIN Anne	Responsable administrative des ports

ABSENTS EXCUSES :

LE BANNER Benoît	Représentant des professionnels du nautisme, Nauti-Breiz
GUEGAN Yannick	Président Association des Plaisanciers de Ploumanac'h
PASQUIERS Franck	Représentant des usagers
LE VERGE David	Représentant des professionnels de la pêche
M. Le Représentant	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
M. Le Représentant	CCI

ORDRE DU JOUR

1. Budget Primitif 2024
2. Projet de règlement de manutention (notifications)
3. Questions diverses

Yannick CUVILLIER salue l'Assemblée et indique que ces conseils portuaires concernent essentiellement le budget primitif 2024. Il demande s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu. Monsieur PIERRE intervient sur le fait que le résultat du vote était global lors des Conseils portuaires du 12 décembre 2023, et il souhaiterait avoir le résultat des votes par conseil portuaire. Ann-Katell GUEGAN indique que dorénavant les votes seront comptabilisés par conseil portuaire. La notification est projetée pour validation, sous forme de tableau. Le compte-rendu actualisé sera annexé en pièce jointe avec le compte-rendu du conseil portuaire de ce jour.

Le Maire intervient pour préciser que l'année 2024 sera exceptionnelle pour les ports de Perros-Guirec et souhaite faire une déclaration à la suite d'une décision prise en bureau municipal.

« Une baisse de 25% sur les places de port sera effective en 2024. Toutefois, réaliser un tel geste, cela n'est pas sans conséquences et nous sommes dans l'obligation de procéder à des ajustements.

Le rétablissement des profondeurs de Ploumanac'h n'est plus envisagé, le seuil sera supprimé et le port redeviendra un port d'échouage.

Nous stoppons les travaux de la nouvelle porte et nous ne changeons que les deux vantaux de la porte actuelle.

Nous réorganiserons les manutentions et réduirons le nombre de grutages, trois jours par semaine.

La capitainerie n'ouvrira que pendant les ouvertures de porte et sera déménagée dans les locaux de la SRP.

La SRP sera déplacée dans le local à l'arrière du musée du Linkin. Et enfin, nous limiterons les bateaux de passage en les envoyant à Tréguier ou Trébeurden. La capitainerie actuelle sera vendue pour permettre quelques travaux de maintenance.

Toutes ces actions, nous allons les mener pour accompagner la décroissance des ports car nous avons tous compris qu'il n'y avait pas d'avenir pour nos ports.

Evidemment, cette déclaration est fautive. Et par l'absurde, j'ai voulu créer un électrochoc car les équipes du port, les acteurs intervenant pour les ports en ont assez des propos décourageants que nous entendons sans cesse depuis plusieurs mois. Cette année sera exceptionnelle comme jamais elle ne l'a été. Il faut favoriser la plaisance. Le développement des ports est un choix assumé. La Ville soutient également la pratique de la voile et des sports nautiques pour les jeunes à raison de 30 000 € par an.

Tout ce que nous allons présenter pour 2024 sont des choix réalistes, raisonnés, cela ne peut se faire que si les plaisanciers s'engagent aux côtés de la Ville et non contre la Ville.

Les agents de la Ville ont beaucoup de préoccupations à répondre aux demandes des usagers et ne peuvent pas passer autant de temps à répondre aux questions du CLUPP.» Le Maire indique aux représentants du CLUPP du bassin à flot qu'il faut assumer leurs actions vers la Préfecture, avec qui la Ville de Perros-Guirec entretient les meilleures relations.

Il ajoute que 20% des plaisanciers en contrat sont perrosiens et 80% sont issus de communes voisines, de Bretagne, Région parisienne et Pays de la Loire particulièrement. Ces usagers ont fait le choix délibéré de venir à Perros-Guirec.

Le Maire insiste sur le fait que la plaisance est un loisir et quand on a un bateau on choisit son port.

Le dossier de presse qui a été édité et que nous diffusons informe sur les travaux passés, présents et futurs, et souligne l'importance de la plaisance à Perros-Guirec.

Les élus, les agents, s'investissent, croient en l'avenir des ports et créent de l'emploi.

Les augmentations sont une nécessité pour relancer une dynamique économique.

Le Maire compte sur les représentants des Conseils Portuaires pour avoir un état d'esprit positif et constructif.

Il rappelle que la loi oblige de faire deux conseils portuaires par an, historiquement à Perros-Guirec, le nombre de Conseils portuaires étaient de 5 à 6 par an. Il n'est pas nécessaire de poser les mêmes questions d'un Conseil Portuaire à l'autre. Il faut qu'entre chaque Conseil Portuaire, les équipes aient le temps d'avancer, sachant en plus que les budgets sont votés mi-février et qu'entre novembre et mi-février, aucun

investissement ne peut se faire. Les représentants des Clupp doivent en être conscients et qu'il ne faut pas tout remettre en cause de manière systématique.

Yann DELVAUX conteste que des hausses de tarif soient faites sans qu'elles soient justifiées. En tant que représentant des usagers, il aimerait pouvoir expliquer le budget aux plaisanciers. La maquette budgétaire n'est pas satisfaisante. Ce sont les budgets des ports dans leur globalité. Il demande à avoir un budget par port.

Le Maire rappelle une nouvelle fois que l'ensemble des services de la Ville est touché par cette augmentation, la cantine, l'Ephad etc... Tous les tarifs sociaux ont augmenté de 5.6% ! Les tarifs des ports de 7.2% au plus fort.

Les représentants des CLUPP demandent des budgets séparés : port de Ploumanac'h, port du Linkin, les mouillages. Le Maire indique que ce n'est pas obligatoire et que cela a été confirmé par Monsieur DORKEL, Conseiller aux décideurs locaux, DDFIP des Côtes d'Armor,

Le budget des ports est un budget annexe au budget principal de la Ville. Il doit être équilibré. Si les deux ports étaient séparés, il faudrait réaliser cinq budgets spécifiques équilibrés, la Mairie ne reviendra pas sur sa décision et sur sa manière de faire aujourd'hui.

Jean-Charles LE MEUR conteste que très peu d'investissements aient été réalisés à Ploumanac'h récemment.

Le Maire indique qu'il y a des investissements prévus pour l'année 2024 et que le rétablissement des profondeurs est bien prévu début 2025. Il est rappelé que le dragage se fera en trois phases, et qu'il s'agit d'un régime de déclaration et non d'autorisation. Si nous le faisons en une fois, le budget alloué serait très important et des études et inventaires environnementaux conséquents seraient demandés dans le cadre de la Loi sur l'eau entraînant ainsi des délais très longs (1 an voir plus).

Les membres des CLUPP reviennent sur la hausse des tarifs. Le Maire rappelle que ces hausses répondent à une réalité.

Yannick CUVILLIER demande ce que le CLUPP attend des Conseils Portuaires.

Yann DELVAUX répond qu'il est attendu un engagement de ne pas augmenter les tarifs de manière systématique lorsqu'il y a des investissements à réaliser. En cas d'augmentation liée à une inflation, cela sera davantage compris.

Vincent CLAVEAU estime que les membres des CLUPP ont un manque de connaissance de la comptabilité publique par rapport à la comptabilité privée qui est très différente. Yann DELVAUX considère que c'est la même chose, on parle de chiffres.

Le Maire indique que cet engagement n'est pas possible. Nous nous engageons pour de gros investissements en 2024, avec notre capacité d'investissement du moment.

Il précise que les représentants des CLUPP ne perçoivent pas l'ampleur de ce qui se passe dans les ports de Perros-Guirec cette année. On avance avec la majorité des plaisanciers et des professionnels.

Le bassin à flot est un port de fond de baie, cela ne changera pas et c'est une réalité. L'ambition est qu'il devienne un port de haut niveau et il faut se donner les moyens de réussir, malgré les contraintes du site. Celui-ci a de nombreux points positifs.

Jacques PIERRE intervient pour signaler que c'est un très bon port pour l'hivernage et qu'il faudrait communiquer en ce sens.

Erwan GEFFROY, représentant d'Armor Navigation, se lève et décide de quitter la séance au vu de l'ambiance et des questions qui n'élèvent pas le débat. Il préconise aux élus de changer à minima leur façon de fonctionner pour ce type de réunion. Une réunion de travail avec des professionnels du nautisme serait bien plus efficace pour le développement des ports. Signalant que son travail l'attend et son temps étant

compté contrairement à la grande majorité des participants des conseils portuaires présents, il a remercié les élus, s'est excusé et a indiqué qu'il quittait la réunion.

Yannick CUVILIER demande aux techniciens de présenter le budget primitif de 2024.

Vincent CLAVEAU prend la parole.

1. BUDGET PRIMITIF 2024

➤ Maquette budgétaire officielle en pièce jointe

DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	576 400,00 €	463 086,85 €	575 150,00 €
60 Achats et variations de stocks	211 200,00 €	142 910,96 €	173 700,00 €
61 Services extérieurs	230 500,00 €	169 192,62 €	217 500,00 €
62 Autres Services Extérieurs	18 900,00 €	12 013,70 €	20 650,00 €
63 Impôts Taxes et Redevances	115 800,00 €	138 969,57 €	163 300,00 €
012 Charges de personnel	407 309,00 €	430 011,86 €	474 513,00 €
65 Charges diverses	17 000,00 €	12 438,42 €	16 500,00 €
66 Charges financières	65 028,49 €	65 028,49 €	58 421,51 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €	33 230,91 €	2 500,00 €
68 Dotations aux provisions et dépréciations	18 300,00 €	18 300,00 €	21 700,00 €
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 089 037,49 €	1 022 096,53 €	1 148 784,51 €
042 Opération ordre transfert entre sections	163 990,65 €	157 769,94 €	204 990,65 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	163 990,65 €	157 769,94 €	204 990,65 €
022 Dépenses imprévues	8 940,00 €		4 099,35 €
023 Virements à la section d'investissement	138 166,86 €		174 757,49 €
TOTAL	1 400 135,00 €	1 179 866,47 €	1 532 632,00 €

Il est signalé que la colonne dédiée au réalisé prend en compte le Pré-CA. Ce chiffre peut encore évoluer à minima.

Section de fonctionnement Dépenses d'exploitation

Total BP 2023 : 1 400 135 €

Total BP 2024 : 1 532 632 €

Charges de personnel :

BP 2023 : 65 028,49 €

BP 2024 : 58 421,51 €

Un décalage au niveau des paiements du Centre de Gestion est prévu en 2024 d'où le montant plus élevé en 2024. En 2023, il y avait 4 agents CDG 22, en 2024 3 agents sont passés sous contrat Mairie et seul 1 reste en contrat CDG 22. Celui-ci a prévu de quitter le service des ports à la fin de son contrat au 31/08/24 pour se lancer dans un autre projet professionnel, qu'il prépare depuis quelques mois. 80 000 euros environ en moins seront attendus dès 2025.

Une question est posée sur le 023 « virement à la section d'investissement ». Il s'agit du versement à la section d'investissement. On retrouve ce chiffre de 174 757,49 € au 021 en recettes d'investissements.

Section de Fonctionnement Recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
70 Ventes de produits fabriqués	1 088 777,27 €	1 061 316,18 €	1 238 500,00 €
75 Autres produits de gestion courante	162 500,00 €	154 539,39 €	148 200,00 €
76 Produits financiers	73 932,10 €	73 932,10 €	73 932,00 €
77 Autres produits exceptionnels	49 225,63 €	50 552,87 €	23 000,00 €
78 Reprises sur provisions et dépréciations	2 700,00 €		
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	1 377 135,00 €	1 340 340,54 €	1 483 632,00 €
777 Quote part des subventions des investissements	23 000,00 €	18 368,42 €	49 000,00 €
79 Transfert des charges			
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	23 000,00 €	18 368,42 €	49 000,00 €
TOTAL	1 400 135,00 €	1 358 708,96 €	1 532 632,00 €

Les ventes de produits fabriqués passent de 1 088 777,27 € à 1 238 500 €, il s'agit des contrats, passages, manutentions, locations de vélos.

Total recettes d'exploitation :

Total BP 2023 : 1 400 135,00 €

Total BP 2024 : 1 532 632,00 €

La question est posée sur ce que représente « le 777 Quote-part des subventions des investissements ». Il s'agit de l'amortissement des subventions.

Section d'Investissement Dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
16 Emprunts dettes assimilées	250 166,37 €	248 666,37 €	216 888,15 €
20 Immobilisations incorporelles	5 000,63 €	2 589,75 €	4 999,99 €
21 Acquisitions	20 000,00 €	17 326,23 €	130 000,00 €
23 Immobilisations en cours	220 000,00 €	411 647,83 €	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	495 167,00 €	680 230,18 €	351 888,14 €
13 Subventions d'équipement	23 000,00 €		49 000,00 €
040 Opérations ordre transfert entre sections		18 368,42 €	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	23 000,00 €	0,00 €	49 000,00 €
TOTAL	518 167,00 €	698 598,60 €	400 888,14 €

L'emprunt des dettes assimilées pour 2024 : 216 888,15 €, acquisitions 2024 : 130 000 € (voir détail des investissements programmés)

Total section d'investissement :

Total BP 2023 : 518 167,00 €

Total BP 2024 : 400 888,14 €

INVESTISSEMENTS 2024	
Bathy/diagnostic/prélèvements/plan de gestion	4 000,00 €
Rédaction dossier règlementaire	40 000,00 €
Borne Ploumanac'h	15 000,00 €
Protections cathodiques et pieux	15 000,00 €
Sablage/peinture pieux (7)	14 000,00 €
Bornes électriques	25 000,00 €
Abris pour vélos derrière la capitainerie	800,00 €
Webcam Visio Environnement Bassin à Flot et Ploumanac'h	1 153,00 €
Achat jeu de bers Parkup evo 100, parksup 100 traverse	3 000,00 €
Acquisition barrage absorbant anti pollution	1 600,00 €
Kit antipollution	2 000,00 €
Capitainerie escaliers ss-sol	1 000,00 €
Porte d'accès extérieure étanchéité salle de réunion capitainerie	4 800,00 €
Fourniture et installation d'un autocommutateur /messagerie	2 600,00 €
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024	129 953,00 €

Section d'Investissement Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
13 Subventions		519 345,81 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	216 009,49 €		21 140,00 €
10 Dotations fonds divers et réserves		183 671,61 €	
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	216 009,49 €	703 017,42 €	21 140,00 €
021 Virement de la section d'exploitation	138 166,86 €		174 757,49 €
040 Opérations d'ordre transfert entre sections	163 990,65 €	157 769,94 €	204 990,65 €
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	302 157,51 €	157 769,94 €	379 748,14 €
TOTAL	518 167,00 €	860 787,36 €	400 888,14 €

Total section d'investissement :

Total BP 2023 : 518 167 €

Total BP 2024 : 400 888 €

Yannick CUVILLIER invite les Conseils Portuaires à :

- **APPROUVER** ce Budget Primitif 2024

DÉCISION DES CONSEILS PORTUAIRES :

Les agents des ports et invités ne prennent pas part au vote.

CONSEIL PORTUAIRE PLOUMANAC'H				CONSEIL PORTUAIRE BASSIN à FLOT			
VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR	VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR
M. LEON OU SUP			X	M.CUVILLIER OU SUP			X
M. LE MEUR OU SUP	X			M. DELVAUX OU SUP	X		
M. REMOND OU SUP	X			M. PIERRE OU SUP	X		
M. PASQUIERS OU SUP	X			M. ROPARTZ OU SUP	X		
M. LE MERCIER OU SUP			X	M. LE BANNER OU SUP			
M. Le représentant de l'Aimée Hilda			X	M. Le Président SRP			X
M. Le Représentant d'Armor Navigation				M. Le Président Association des Plaisanciers	X		
M. le Représentant de la CCI				M. le Représentant de la CCI			
Mme la Représentante du CD			X	Mme la Représentante du CD			X
M. le Représentant de la commune de Trégastel				M. le Représentant de la DDTM-DML			
M. le Représentant de la DDTM-DML				M. Le Représentant des ports de pêche M. GALHAUT OU SUP			X
M. Le Représentant des ports de pêche M. Le VERGE OU SUP							
6 votants	3		4	8 votants	4		4

RESULTATS DU VOTE :

Conseil de portuaire de Ploumanac'h :

3 abstentions

4 pour

Conseil Portuaire du Bassin à Flot :

4 abstentions

4 pour

SOIT 7 ABSTENTIONS ET 8 POUR

Avant de passer aux questions diverses du bassin à flot et des mouillages de Perros-Guirec, Ann-Katell GUEGAN présente la révision du règlement de manutention.

➤ Document en pièce jointe

Certains paragraphes ont été modifiés ou ajustés.

Une fiche travaux a été réalisée. Elle sera établie dès la réservation. Celle-ci indique les coordonnées du propriétaire, les informations du bateau, le type de manutention et le propriétaire devra fournir une photo avec l'indication du lieu où les sangles doivent être posées, la durée souhaitée sur l'aire de carénage etc....

Les agents prendront les fiches le matin pour faire signer le client si ce n'est pas déjà fait. Des observations pourront être notées sur place sur cette fiche. Des photos seront prises par les agents et rentrées dans une base de données.

Il est bien rappelé qu'il est formellement interdit d'approcher les véhicules des bateaux et/ou stationner sous peine d'amende. Un panneau l'indique à l'entrée de l'aire de carénage.

Il est toutefois possible d'approcher son véhicule pour décharger son matériel lorsqu'un grutage est programmé. Le véhicule doit ensuite aller stationner en dehors de la zone.

A la fin du stationnement sur l'aire de carénage, le plaisancier doit s'assurer d'avoir laissé propre l'emplacement.

M. PIERRE indique que parfois les sangles peuvent être sales entre deux manutentions et que le bateau se retrouve avec des traces à la remise à l'eau.

Ann-Katell GUEGAN indique que les sangles mouillées peuvent laisser des traces et ce n'est pas toujours facile de laver les sangles entre deux manutentions. L'idéal serait d'avoir deux jeux de sangles, un devis va être réalisé pour voir s'il est possible d'en acheter d'autres.

Le nouveau règlement va être mis en pratique dans les meilleurs délais.

QUESTIONS POSEES PAR LES USAGERS DU BASSIN A FLOTS ET DES MOUILLAGES

Questions « vie du port »

1/ REMARQUES SUR LE CR DU 15 DECEMBRE

Question du CLUPP : Nous avons fait des remarques sur le compte rendu du 15 Décembre par courrier le 1er février pour mentionner que le vote n'apparaissait pas par conseil portuaire. Nous avons reçu une réponse le 6 février mentionnant que le compte rendu serait modifié. Pouvez-vous nous donner la date de remise planifiée ?

A noter que le compte rendu ne reflète pas complètement ce qui a été dit dans les échanges.

L'actualisation du dernier compte-rendu intégrant les résultats du vote par CLUPP sera renvoyé en même temps que le prochain compte-rendu des conseils portuaires.

Yannick CUVILLIER invite les Conseils Portuaires à :

- **APPROUVER** ces tarifs

DÉCISION DES CONSEILS PORTUAIRES :

CONSEIL PORTUAIRE PLOUMANAC'H				CONSEIL PORTUAIRE BASSIN à FLOT			
VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR	VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR
M. LEON OU SUP			X	M. CUVILIER OU SUP			X
M. LE MEUR OU SUP		X		M. DELVAUX OU SUP		X	
M. REMOND OU SUP		X		M. PIERRE OU SUP		X	
M. PASQUIERS OU SUP				M. ROPARTZ OU SUP		X	
M. LE MERCIER OU SUP				M. LE BANNER OU SUP			X
M. Le Président association des plaisanciers		X		M. Le Président SRP		X	
M. Le Représentant d'Armor Navigation				M. Le Président Association des Plaisanciers		X	
M. le Représentant de la CCI				M. le Représentant de la CCI			
Mme la Représentante du CD			X	Mme la Représentante du CD			X
M. le Représentant de la commune de Trégastel				M. le Représentant de la DDTM-DML			
M. le Représentant de la DDTM-DML				M. Le Représentant des ports de pêche M. GALHAUT OU SUP			
M. Le Représentant des ports de pêche M. Le VERGE OU SUP			X				
6 votants		3	3	8 votants		5	3

Les agents des ports et invités ne prennent pas part au vote.

RESULTATS DU VOTE :

Conseil portuaire de Ploumanac'h :

3 votes contre

3 votes pour

Conseil Portuaire du Bassin à Flot :

5 votes contre

3 votes pour

8 votes contre et 6 votes pour.

Frédéric LE MERCIER étant parti un peu plus tôt, il n'a pas pris part au vote

Dorénavant ce tableau figurera dans le compte-rendu pour chaque vote de délibération.

VOTE DES CONSEILS PORTUAIRES

CONSEIL PORTUAIRE PLOUMANACH				CONSEIL PORTUAIRE BASSIN à FLOT			
VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR	VOTANT	ABSTENTION	CONTRE	POUR
M. LEON OU SUP				M.CUVILIER OU SUP			
M. LE MEUR OU SUP				M. DELVAUX OU SUP			
M. REMOND OU SUP				M. PIERRE OU SUP			
M. PASQUIERS OU SUP				M. ROPARTZ OU SUP			
M. LE MERCIER OU SUP				M. LE BANNER OU SUP			
M. Le Président association des plaisanciers OU SUP				M. Le Président SRP			
M. Le Représentant d'Armor Navigation				M. Le Président Association des Plaisanciers OU SUP			
M. le Représentant de la CCI				M. le Représentant de la CCI			
Mme la Représentante du CD				Mme la Représentante du CD			
M. le Représentant de la commune de Trégastel				M. le Représentant de la DDTM-DML			
M. le Représentant de la DDTM-DML				M. Le Représentant des ports de pêche M. GALHAUT OU SUP			
M. Le Représentant des ports de pêche M. Le VERGE OU SUP							
12 votants				11 votants			

Pour rappel, les agents des ports et invités ne prennent pas part au vote.

2/ COURRIER SUR LE BUDGET PRIMITIF

Question du CLUPP : Nous avons fait un courrier le 7 février pour demander le budget primitif du seul service public industriel et commercial (SPIC) associé au bassin du Linkin en phase avec la réglementation. A ce propos comment comprendre les différentes augmentations par port si vous n'avez pas de comptabilité par ports ? Quel est le process utilisé ?

Réponse du Maire :

Ci-joint le mail de Monsieur DORKEL, DDFIP

En réponse à votre interrogation concernant la nécessité d'ouvrir plusieurs budgets annexes pour les activités portuaires, le principe d'unité budgétaire rappelé par le juge administratif (CAA de Nantes du 08/01/2021 n° 19NT044628, communauté de communes Domfront-Tinchebray), interdit d'ouvrir plusieurs budgets annexes pour suivre l'exécution d'un même service.

Le principe d'équilibre financier applicable aux SPIC ainsi que celui de la proportionnalité du montant de la redevance au service rendu aux usagers imposent un suivi analytique extra-comptable des dépenses et des recettes par sites.

Ainsi, plusieurs ports peuvent être regroupés dans un même budget car ils concernent le même type d'activité économique et qu'une gestion analytique par site est possible.

La multiplication des budgets augmente par ailleurs la difficulté d'équilibre de chacun des SPIC. Par contre, s'agissant d'un budget annexe SPIC sous nomenclature M4, ce budget devrait avoir sa propre autonomie financière et disposer de son propre compte de trésorerie 515.

3/ REGLEMENT D'EXPLOITATION DE LA ZONE DE MANUTENTION

Question du CLUPP : Nous avons noté la modification du règlement d'exploitation qui prends en compte notre requête sur la responsabilité du grutage.

Serait-il possible, lors des opérations de mise à terre et de mise à l'eau des bateaux larges, de planifier une utilisation systématique de l'extendeur afin de limiter drastiquement les efforts importants auxquels sont soumis les coques des bateaux. Serait-il possible, de prévoir le nettoyage des sangles de façon systématique ?

Le palonnier ne peut pas être utilisé pour les voiliers (sauf lorsqu'ils sont démâtés) uniquement pour des vedettes.

Pas d'utilité à nettoyer à chaque fois mais si les sangles sont sales les agents les nettoient.

Des sangles mouillées peuvent laisser des traces. Jeu de sangles à terre et sur l'eau à prévoir (coût non négligeable)

4/ ELECTRICITE

Question du CLUPP : Stella Maris, Mutine, Marie Augustine : l'éclairage de nuit ne fonctionne pas la nuit depuis cet été.

Le dysfonctionnement n'est pas constant. Cela concerne quelques jours. Des exercices réguliers sont réalisés en mettant la marche forcée et des vérifications la nuit se font avec l'agent de permanence à la porte. Quelques vieilles bornes éclairent peu. On va continuer à améliorer cela.

5/ PONTON DIXI

Question du CLUPP : Actuellement tenue par des sangles = quand est prévue la réparation du ponton ?

Il s'agit des catways abimés lors de la grosse tempête du mois de novembre. Fin de semaine 7 le ponton revient du Chantier du Jaudy et ensuite sera remis en place (intervention de l'entreprise Cégélec) au port la semaine 8 et 9 si les conditions météo le permettent.

6/ NETTOYAGE DES PANTONS

Question du CLUPP : Les passerelles et les pontons sont très glissants et le risque d'accident n'est pas négligeable. Pouvez-vous faire le nettoyage des pontons plus régulièrement ?

Le nettoyage a été commencé la première semaine de février. Dans le planning de maintenance régulière celui-ci est prévu de décembre à mars sur l'ensemble des pontons puis en saison, nettoyage en priorité sur Mutine. A cette date, le ponton Dixi a été fait, ainsi que le ponton Albatros.

Ronde hebdomadaire en saison afin de passer le nettoyeur haute pression si besoin. En priorité, les agents utilisent le nettoyeur à eau de mer.

7/ OBSTACLES SUR TRAJECTOIRE QUI RELIE LE PORT AUX BOUEES VISITEURS

Question du CLUPP : Les plaisanciers perrosiens qui souvent ont l'occasion de se mettre en attente à la pointe du Château en pleine nuit et souvent du brouillard retrouvent 2 obstacles sur la trajectoire qui relie le port aux bouées visiteurs :

- Le vivier qui est au ras de l'eau et qui n'est pas éclairé
- L'épave signalée par une petite bouée

Concernant le vivier, serait-il possible de le déplacer vers la côte ou d'améliorer sa visibilité ? Concernant l'épave, ne pourrait-elle pas être tout simplement enlevée ?

Un pêcheur avait effectivement placé son vivier à cet endroit sans le matérialiser. Nous lui avons demandé de le retirer de manière urgente, ce qu'il a fait (à la fin de l'été). Aujourd'hui ce vivier est le long du môle de pêche à couple de son bateau.

Concernant le balisage de l'épave, elle est bien signalée sur la carte marine. Les Phares et Balises indiquent qu'il n'est pas possible pour eux de signaler les épaves. Le service des ports va voir pour mettre une bouée de signallement.

8/ INTERVIEW DE CHRISTOPHE BAUDRY POUR ESKALE D'ARMOR

Question du CLUPP : Dans un interview, Christophe Baudry mentionne :

« La SPL est donc une Société Publique Locale. C'est-à-dire que c'est une société à statut privé, mais où les actionnaires sont obligatoirement publiques. Aujourd'hui, les actionnaires sont le département des Côtes-d'Armor et la ville de Perros-Guirec, qui réfléchit actuellement à transférer ses ports de Linkin et Ploumanac'h, à la SPL » « On a fait pas mal de lobbying pour simplifier leurs démarches. Contrairement aux voisins Saint-Malo et Roscoff, qui

sont des PPF (Point de Passage Frontalier) il n'y en avait auparavant qu'un seul dans les Côtes-d'Armor, à Saint-Brieuc.

Ce qui ne facilitait pas vraiment l'accès de nos amis britanniques (aujourd'hui, une dérogation permet à de nombreux ports du département de faire office de PPF, en faisant ensuite la démarche avec le PPF de Saint-Brieuc, ndlr). Enfin, compte tenu de nos capacités d'accueil et des tarifs nettement moins élevés que dans les ports d'Europe du Nord, le but c'est d'attirer une clientèle étrangère en hivernage. »

Pouvez-vous commenter les extraits de l'article ci-dessus ?

Il s'agit d'un effet d'annonce mais il n'est pas prévu à ce jour de rentrer dans la SPL. Ceci dit rien n'est figé pour les années à venir.

Nous avons pu profiter de l'apport des Britanniques en 2024 et les avons reçus très nombreux cette année au port de Perros-Guirec. Plusieurs PPF existent avec des contraintes administratives non négligeables (références ports concernés). Les Britanniques sont en mouvements et vont où ils le souhaitent une fois les formalités effectuées.

9/ PORTAILS D'ENTREE

Question du CLUPP : Avez-vous une confirmation du besoin de portails à l'entrée des pontons ?

Si oui, avez-vous préciser le calendrier de mise en place et le format des portails d'entrée des pontons ?

Nous avons décidé de ne pas réaliser les portails cette année et attendons de revoir dans la totalité le ponton. De plus, la mise en place de portails ne fait pas l'unanimité, certains souhaitent vraiment ce type d'installation d'un point de vue sécurité et d'autres sont réfractaires car ils coupent tout accès au public... Nous avons réalisé plusieurs devis auprès de différents prestataires. Ceux-ci nous avaient proposé plusieurs modèles. Nous pourrions mettre des panneaux d'interdiction d'aller sur les pontons et une chaînette pour limiter l'accès.

10/ PARKING DU LINKIN

Question du CLUPP : Nouvelle question sur la gestion des parkings l'été = Linkin & capitainerie.

Qu'avez-vous prévu pour le parking du Linkin ?

Pourriez-vous prévoir une barrière avec badge pour le parking de la capitainerie ?

Sur le parking Théo David c'est compliqué car la cale est gratuite.

Pour le parking de la capitainerie nous continuerons d'indiquer que ce parking reste réservé aux plaisanciers avec la mise en place d'autocollants. La police municipale ne peut intervenir car il s'agit d'un parking privé. Une signalétique supplémentaire sera mise en place à l'entrée de la capitainerie. Une barrière avec badge serait un plus mais le coût demeure important et il faudra la rentabiliser avec des passages payants.

Les personnes qui se trouvent garées dans ce parking sont des plaisanciers et parfois quelques personnes qui se rendent dans la salle de réunion de la capitainerie qui est régulièrement louées (les personnes stationnent environ 2h en moyenne). Les commerçants n'y vont pas l'été.

11/ CATWAY D'ACCES « LA MUTINE » ET « STELLA MARIS »

Question du CLUPP : Le catway qui dessert 2 pontons à gauche en descendant de la capitainerie n'est pas horizontal.

Beaucoup d'usagers se demandent s'il faut attendre un accident pour le réparer et revenir à une situation normale ?

Il s'agit du système de jonction sur chaîne mis en place par la société Métalu. Depuis son installation, cela n'a pas bougé (environ 15 ans). Nous interrogeons Métalu pour savoir s'il existe aujourd'hui un autre système de jonction.

Questions du 14 février

12/ QUESTIONS SUR LE DOCUMENT « BUDGET PRIMITIF »

Question du CLUPP : DEPENSES D'EXPLOITATION

Charges du personnel

Entre 2023 & 2024 : + 70 000 €.

Prévoyez-vous des embauches en plus ?

042 : Opérations ordre de transfert entre sections (6) : 204990 €. A quoi cela correspond ?

RECETTES D'EXPLOITATION

042 : Opérations ordre de transfert entre sections (6) : 49000 €. A quoi cela correspond ?

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 : subventions d'investissement = 0 € (page 107)

21 : Immobilisations corporelles : 130 000 €. A quoi cela correspond ?

16 : Emprunts et dettes assimilées

Comment expliquez vous la baisse de 250166 € vers 216688 € sachant que le budget porte a été mis dans le budget

2023. Quelle est le montant des échéances pour la porte sur 40 ans ?

23 : Immobilisations en cours : 220 000 €. A quoi cela correspond ?

Dans la PRESENTATION GENERALE DU BUDGET,

En RECETTES D'INVESTISSEMENT, 13 : subventions d'investissement = 49000 € (page 109)

Différence avec 13 : subventions d'investissement = 0 € (page 107)

Est-ce une erreur ?

Questions répondues lors de la présentation du Budget Prévisionnel 2024 et explications lors des Conseils Portuaires du 15/02

Le magazine Voile et Voiliers parle des ports de la Manche dans son dernier numéro avec des informations sur le port de Perros-Guirec (Paimpol et Tréguier ne sont pas indiqués)

QUESTIONS DIVERSES PORT DE PLOUMANAC'H

1/ BUDGET PORTUAIRE PLOUMANAC'H

Question du CLUPP : Le code des transports autorise, dans le cas ou plusieurs ports de faible importance sont regroupés au sein d'un seul conseil portuaire comme il est prévu aux articles R53-14 et 5314620, d'avoir un budget par port. Nous demandons l'application des deux articles cités pour le port de Ploumanac'h. Il s'agit de la même réponse que pour le CLUPP du bassin à flot et du Linkin

2/ BUDGET INVESTISSEMENT PORT DE PLOUMANAC'H

Question du CLUPP : Sauf erreur de notre part, aucun investissement n'est prévu. L'entretien basique des appareils de mouillage et le lavage des deux cales résumeront l'activité de l'année 2024.

Nous l'avons indiqué et écrit lors du précédent Conseil Portuaire. Pour 2024 : avant-projet de dragage, dernière étude (Total 44 000 €) et début des travaux janvier 2025. D'autres investissements comme la mise en place de la borne est prévue également.

Vincent CLAVEAU précise que dans le cas d'un budget public, il n'est pas possible de faire des commandes avant que le budget ne soit voté, vers février-mars, et de même il n'est pas possible de dépenser après mi-novembre.

3/ CHANTIER DE DESENVASEMENT DU PORT DE PLOUMANAC'H

Question du CLUPP : Comme évoqué lors du dernier conseil portuaire, le désenvasement se fera par tranche. Théoriquement début 2025 les premiers M3 de sédiments devraient être transférés sur le site de la Clarté. Travaux programmés initialement en 2024. Nous avons quelques interrogations sur le terme de ce chantier. En effet en 2026 auront lieu les élections municipales. Aujourd'hui il est difficile de prévoir comment la prochaine municipalité traitera le sujet. L'autre éventualité, le passage sous gestion portuaire par la société Eskale d'Armor pourrait-t'il annuler le désenvasement ? Idem réponse ci-dessous.

Dans le cadre du mandat actuel, le dragage sera réalisé pour la suite s'il y a une nouvelle municipalité, ils demeurent libres de décider ce qu'ils souhaitent. Rentrer dans Eskale d'Armor n'est pas prévu à court terme. Cela peut être revu ultérieurement.

4/ BORNE DE LA CALE DE PARK AR BIVIC

Question du CLUPP : La borne de la cale est hors service depuis un long moment et cela provoque une grosse pagaille sur le site et augmente l'insécurité. Merci de nous donner des informations concernant un éventuel remplacement.

Des devis sont en cours mais aucune commande ne peut être faite avant mars, nous espérons que tout sera prêt pour la saison estivale.

Jean-Charles LE MEUR rappelle qu'il n'y a pas assez d'entretien à Ploumanac'h et que par exemple une branche est restée près des annexes et que s'il n'appelle pas la capitainerie elle ne sera pas enlevée.

Vincent CLAVEAU indique que ce genre d'intervention n'est pas pour la capitainerie et qu'il faut faire appel au service Proximité. Ann Katell GUEGAN ajoute que les agents régulièrement (au moins 2 fois par semaine en dehors de la saison avril – septembre, où il y a un passage quotidien) passent faire des vérifications et pour interventions.

Jean-Luc REMOND demande s'il est autorisé d'accéder sur la grève pour décharger sa voiture. Cela est possible, il suffit de remplir un document et d'indiquer son numéro de carte grise à la capitainerie qui fournira un autocollant avec le nom du bateau et la plaque d'immatriculation de la voiture.

Des paddles se sont retrouvés dans le chenal l'été dernier et cela représente un réel danger indique Jean-Luc REMOND. Il est prévu en avril que la Mairie de Perros-Guirec envoie un courrier à la Mairie de Trégastel afin qu'il y ait une information transmise sur les règles en matière de sécurité envers les loueurs notamment ceux de Tourony.

Concernant les vedettes à passagers en dehors de celles qui ont un contrat à la capitainerie et qui accostent à Ploumanac'h, elles doivent demander l'autorisation préalable pour utiliser la cale.

Tous les bateaux qui ont des passagers (Armor Navigation, Sant C'hireg...) payent une redevance de 1 euro HT par passager. Pour la débarque sur l'île aux Moines, une taxe supplémentaire est restituée (taxe Barnier) et est perçue par les douanes sur chaque ticket.

Les travaux de la porte du bassin à flot ont débuté. Une des deux grues est arrivée et celle-ci ira sur la barge dès la semaine prochaine pour le dérochage. La grue à tour de 60 m arrivera semaine 9. L'assemblage se fera en début de semaine 9.

Pendant un mois l'opération consistera à l'opération la plus délicate avec la mise en place des palplanches afin de créer un périmètre étanche. Il va y avoir un va et vient de camions et toupies pendant toute la période. Un arrêté d'interdiction à l'aire de carénage à tout véhicule a été installé.

La séance est levée à 11h15.

Fait à Perros-Guirec,
Le 15 février 2024

Les Présidents,

Erven LEON,



Yannick CUVILLIER,



CAPITA  **NERIE**
~Perros-Guirec~

